



CONSEIL MUNICIPAL

DE

FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 8 Novembre 2021

Étaient présents :

AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, WAGNER Michel, REICHERT Daniel, BELET Jean-Patrice, BARO Sophie, ROBIN Cindy, SERRES Hugues

Absents :

Absents excusés :

GUISEPPI Claudine a donné son pouvoir à WAGNER Michel

WARIN Gérard a donné son pouvoir à CAPELLO Anne

Convocation du 21 Octobre 2021

Secrétaire de séance : Michel WAGNER

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h30.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre deux délibérations complémentaires :

- au titre de la convention proposée par IT 05 dans le cadre de la vente de parcelles de terrains à M. et Mme Espié et
- au titre des besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune relatif à la demande de délivrance de coupes affouagères à partager sur pied.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter le traitement de ces sujets ce jour en les rajoutant à l'ordre du jour.

Acceptées à l'unanimité des présents. (Pour 11)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

RAPPORT CLECT 2021

Monsieur le Maire fait lecture auprès du conseil municipal de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées à la Communauté d'Agglomération par ses Communes membres.

Le présent document constitue le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par les communes membres. Conformément à l'article 27.4 du règlement intérieur du Conseil communautaire, la CLECT est composée de 59 membres dont un représentant au moins par commune. Elle s'est réunie le 28 septembre 2021. Au cours de cette réunion, elle a évalué les recettes et le montant des charges financières afférentes aux nouvelles compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération. La Commission a procédé à l'examen détaillé de la situation de chacune des communes membres et a évalué leur compensation dans le respect du principe de neutralité budgétaire.

Compétences transférées à l'EPCI pour la commune de Fouillouse :

- DSP intercommunale pour la majorité du réseau - L'agglomération gère en régie le réseau de Foureyssasse dont les caractéristiques sont les suivantes : - 10 abonnés - 3,4 kms de réseaux - pas d'emprunt en cours - Recettes perçues : 1 100 € par an. La Commission propose qu'aucune compensation ne soit valorisée compte tenu de l'existence de la DSP.

En 2018, la CLECT avait acté que les communes qui facturent en lieu et place de l'Agglomération la redevance assainissement soient rémunérées. Il convient donc de retirer de l'attribution de compensation cette rémunération qui s'élevait annuellement à 918 €.

Monsieur le Maire procède à la lecture du Résultat des Évaluations par commune.

L'attribution de compensation 2021 s'établissent comme suit :

Attribution de compensation 2019	- 18.59 €
Facturation Assainissement	- 1 836.00 €
Attribution de compensation 2021	- 1 854.59 €
Base de l'attribution de compensation pour 2022	- 936.59 €

A l'issue de la réévaluation, pour l'année 2021, le total des attributions de compensation versées par la Communauté d'agglomération s'élèvera à 7 962 397.96 €.

Compte tenu de la prise en compte des compensations de 2020 et 2021 uniquement sur l'année 2021, la base globale de l'attribution de compensation 2022, avant le travail de la CLECT 2022, s'élèvera à 7 863 015.66 €. Ce rapport a été voté à l'unanimité par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

Votée à l'unanimité des membres. (Pour : 11)

POINT COMPTABLE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRE

Monsieur le Maire fait lecture auprès du conseil municipal du grand livre comptable reprenant les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'année 2021.

Il est noté que les opérations comptables reflètent les montants votés lors du budget primitif 2021 le 15 mars 2021.

M. le maire demande au conseil municipal de lister les orientations budgétaires sur l'année 2022.

Le conseil municipal énonce les différents projets à prioriser lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

- Déplacement d'une ligne Télécom
- Syme 05 Enfouissement de réseau
- Remise en état de la piste forestière pour les coupes affouagères
- Projet Défense de la Forêt contre les Incendies (D.F.C.I) ; Frais d'études ONF, acquisition de bâches à eaux (Subvention Européenne possible à hauteur de 80%)
- Projet d'acquisition d'un terrain pour l'installation d'une bâche à eau Défense Extérieure contre l'Incendie (D.E.C.I) en cœur de village.
- Installation d'une toilette publique
- Pose d'un grillage pour clôturer les jardins du Belvédère
- Acquisition d'un véhicule communal et d'une remorque
- Changement des volets du bâtiment communal, côté sud.
- Voiries 2022 (Route des Andrieux en dessous de la ferme Robin, et route de Tournoux à proximité de chez Christophe BARNEAUD)

Voté à l'unanimité des membres. (Pour : 11)

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux complémentaires votés par le conseil municipal. Il est donc nécessaire de régulariser ces travaux par des décisions modificatives au budget.

✚ Aménagement du cimetière :

+ 19 843€ Opération 2003 Article 2135	+ 16 218€77 1328 Subvention fonds de concours
- 3624.23€ Opération 2021-05 article 2135 projet sécurité incendie	
16 218.77€	16 218.77€

✚ Aire de jeux :

+ 992€ Opération 2021 03 Article 2135	- 992€ Opération 2021-05 article 2135 projet sécurité incendie
0€	0€

Votée à l'unanimité des membres. (Pour : 11)

DEVIS DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – PRESTATION 2022

Monsieur le Maire fait lecture, auprès du conseil municipal, du devis relatif à la prestation 2022 de notre délégué à la protection des données, afin d'être en conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Le délégué à la protection des données (DPO) conseille et accompagne les organismes dans leur conformité.

Le conseil municipal valide le devis proposé par le centre de gestion des Hautes-Alpes à hauteur d'une prestation par jour estimée à 300€.

Voté à l'unanimité des membres. (Pour 11).

CONVENTION IT 05

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par IT 05 pour accompagner la commune dans la rédaction et la publicité foncière d'un acte administratif de cession relatif à la parcelle de terrain vendue à M. et Mme Espié.

Il est précisé que :

- Les droits de mutation ainsi que la convention seront à la charge de l'acquéreur.
- La commune prendra à sa charge les frais de géomètre.

Votée à l'unanimité des membres. (Pour 11).

DEMANDE DE DELIVRANCE RELATIVE AUX COUPES AFFOUAGERES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion sur les coupes affouagères 2022 du vendredi 05 novembre 2021, il a été décidé que :

- Chaque participant à l'affouage devra s'acquitter d'un titre de recette d'un montant de 100€
- Les deux garants volontaires seront Sylvie ROBIN et Jean-Marc TERRIER
- Le garant au sein du conseil municipal sera Serge AYACHE. Il sera garant de la cohésion du groupe ainsi que de la surveillance des opérations.
- Transmission d'un pouvoir à l'ONF dans le but de mettre en place la piste relative à l'accès pour la coupe affouagère.

Votée à l'unanimité des membres. (Pour 11).

Questions diverses :

- ✓ M. le maire et le conseil municipal proposent de nommer la salle du conseil, anciennement école de Fouillouse, « **Samuel Paty** » afin de rendre hommage à ce professeur d'histoire-géographie tué sauvagement le vendredi 16 octobre 2020.
- ✓ Soirée Beaujolais ; Vendredi 19 novembre 2021 à partir de 19h00
- ✓ Le service communication de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance a comme pour objectif de distribuer un contenu beaucoup plus dense sur leurs prochains magazines. La commune de Fouillouse proposera de communiquer sur la réalisation des travaux du cimetière.

Le Maire, Serge Ayache, La séance est levée à 21h45

